



DECISION DU CONSEIL D'ETAT

Séance du 30 octobre 2019

Présidence de Mme Nuria Gorrite, présidente

Sur proposition du DTE

LE CONSEIL D'ETAT DECIDE :

de signer :

- l'Accord sur les prestations du projet d'agglomération Lausanne-Morges de 3^e génération ;
- le Protocole additionnel 2019-2022 à la Convention du 22 février de 2007, pour la mise en œuvre du projet d'agglomération Lausanne-Morges ;
- l'Accord sur les prestations du projet d'agglomération Grand Genève de 3^e génération ;
- le Protocole additionnel 2019-2022 à la Charte d'engagement du projet de territoire du Grand Genève 2016-2030 du 8 décembre 2016 ;
- l'Accord sur les prestations du projet d'agglomération du Chablais de 3^e génération ;
- le Protocole additionnel 2019-2022 à la Convention du 22 décembre 2011 et son addendum du 19 décembre 2016 pour la mise en œuvre commune du projet d'agglomération du Chablais.

Extrait conforme, l'atteste
LE CHANCELIER

Vincent Grandjean